Les délégués ont appuyé, dans un échange d'observations avec les membres de la commission, les arguments développés par M. Motte, chacun à leur point de vue particulier. Le président de la Chambre de commerce, M. Julien Lagache, a fait ressortir, avec beaucoup de force, les graves inconvénients qu'entraînerait, au point de vue commercial, le vote de charges nouvelles venant grever une industrie déjà si éprouvée. M. Henri Ternynck a observé que des projets comme celui dont la commission est saisie, modifiant les conditions de la production d'une ville à l'autre. En bouleversant ainsi la carte économique de la France en aboutit, en quelque sorte, au rétablissement des douanes intérieures, le prix de revient d'un même objet se trouvant accru, suivant qu'il est produit dans une ville ou dans une autre. Si l'on croit que l'industrie française doit payer des impôts supplémentaires, qu'on les propose, mais que l'on n'institue pas, à côté du droit commun en matière fiscale, un régime d'exception pour l'industrie de certaines villes.

M. Achille Rousseau a surtout insisté sur l'inégalité de traitement qui résulterait du vote du projet pour les établissements industriels des deux villes, Roubaix et Tourcoing. Les délégués de l'Union Commerciale ont mis en lumière l'énormité d'un régime qui permettra à un boulanger, à un épicier, à un détaillant quelconque de Tourcoing de pénétrer librement à Roubaix, tandis que son collègue de Roubaix, s'il veut aller à Tourcoing, devra payer les droits d'octroi. En réalité, c'est la concurrence rendue impossible. Et ce qui prouve bien tout le vice du projet, c'est qu'il a déjà fait sentir ses effets désastreux, puisque, dans le dernier recensement, Roubaix ne bénéficie plus de l'accroissement de population remarqué, tandis que Tourcoing profite d'une forte augmentation.

Après M. Eugène Motte et les délégués de l'Industrie et du Commerce roubaisiens, la commission a entendu M. Henri Carrette, maire, qu'accompagnaient deux de ses adjoints, et le secrétaire de la mairie. M. Carrette et ses adjoints ont cherché à justifier l'économie générale du projet, ils ont répondu à diverses questions des membres de la commission sur des dispositions spéciales, notamment au sujet de la taxe qui frappe les immeubles industriels inoccupés. De l'ensemble de leurs arguments, il semblerait que le projet soumis à la commission, avait plus d'un point de ressemblance avec les projets déjà adoptés par le Parlement, celui de Lyon notamment, et qu'en l'établissant, ils croyaient avoir échappé à tout reproche d'hostilité à l'industrie.

La commission s'est ensuite ajournée à mardi matin, pour entendre le rapport provisoire de M. Abel Bernard, député de Vaucluse.

Le rapport définitif sera déposé vraisemblablement vers la fin de la semaine prochaine. Je crois savoir qu'il conclura à l'adoption du projet, la majorité de la commission n'ayant pas caché son sentiment.

SARRAZANAS.

CONTRE LES PAUVRES !

Si les gros mots et les plates injures pouvaient se transformer en arguments décisifs, l'*Égalité* arriverait sans peine à tirer la municipalité du mauvais pas dans lequel l'a placée la question du Bureau de Bienfaisance. Malheureusement, pour les imprévoyants de la mairie, la campagne de diffamation entreprise par le journal collectiviste, en fournissant l'occasion d'établir aux yeux du public l'incapacité et le mauvais vouloir de ses amis, met ces derniers dans une position de plus en plus difficile.

En somme, c'est un mauvais tour que les millerandistes et les jaurésistes jouent aux guesdistes de Roubaix !

Avec des gaillards de cette sorte, il faut s'attendre à tout.

L'auteur de l'article paru, jeudi, dans l'*Égalité*, semble se mettre l'esprit à la torture pour expliquer l'attitude du maire Carrette, mais, en réalité, il embrouille à plaisir les choses et n'explique rien du tout.

Nous avions précisé la situation cependant : le Bureau de Bienfaisance, à cause de besoins exceptionnels, ayant épuisé son budget, demande à la ville un nouveau subside. Le maire de Roubaix se fait tirer l'oreille, puis pressé par les administrateurs, par la préfecture et surtout par l'opinion publique, consent à proposer au Conseil un vilement de fonds.

Le Bureau avait besoin de 84.000 francs environ, il obtient en réalité 51.000 francs.

Pour distribuer des secours jusqu'en janvier, une somme de 20.000 francs est encore nécessaire. Le Bureau n'ayant pu l'obtenir, a suspendu des secours en argent, en charbon et en bouillon. Seul, la distribution du pain et de la pharmacie a continué. Voilà les faits résumés en quelques lignes.

L'*Égalité* peut les discuter en plusieurs colonnes, et essayer de les noyer dans des digressions oiseuses : les faits n'en restent pas moins vrais, exacts et palpables.

Il y a eu dans cette affaire, nous ne cesserons de le répéter, parce que c'est la vérité, de la part de l'administration collectiviste, autant de mauvaise volonté que d'imprévoyance. Sous les administrations « bourgeoises » les choses ne se passaient pas ainsi. Jamais la municipalité n'a refusé de secours au Bureau de Bienfaisance. Au contraire, toujours les maires de Roubaix sont allés au-devant des demandes et ont offert des subsides aux « pauvriseurs », sans que ceux-ci les sollicitent.

Le Bulletin communal de 1888, contient à ce sujet une déclaration intéressante.

Dans sa séance du 6 juin 1888, en réponse à une proposition de M. Lerouge, conseiller municipal, tendant au vote de 10.000 francs, à titre de subvention supplémentaire, M. Martel Delespierre, vice-président du Bureau de Bienfaisance, s'exprimait ainsi :

« Je m'associerais à la proposition de mon collègue, si le Conseil n'était pas toujours disposé à voter des crédits pour le Bureau de Bienfaisance. Jamais, nous n'avons demandé en vain des secours à la ville. En 1882, notre établissement avait un excédent de recettes, il a été réduit de 20.000 francs. J'ai consenti à cette réduction parce que j'étais certain qu'on nous accorderait d'autres crédits dès que nous aurions besoin d'argent.

« On peut être assuré que si le Bureau demandait 20.000 francs, jamais quand il savait d'ouvriers, on ne refuserait de les lui accorder. C'est ainsi que cette année nous avons eu besoin d'un supplément de 15.000 francs, il nous a été accordé sans la moindre observation, par le précédent Conseil. Il n'est donc pas nécessaire de nous voter des fonds à l'avance, puisque nous en obtenons toujours quand le besoin s'en fait sentir.

« Les 10.000 francs que propose d'allouer M. Lerouge seraient inutilement consacrés en ce moment, dans la caisse du Bureau de Bienfaisance. Ils ne nous feraient dépenser ni un sou de plus, ni un sou de moins. J'ajoute que quand quelqu'un se présente au Bureau de Bienfaisance, il est toujours consolé, si l'enquête prouve qu'il est dans le besoin. »

(Bulletin communal, 1888, p. 593.)

Il y a, on le voit, une certaine différence entre la sollicitude des anciennes administrations et l'insouciance, pour ne pas dire plus, des édiles révolutionnaires.

Nous savons bien que les amis de la municipalité répondent à cela que la subvention municipale du Bureau de Bienfaisance est aujourd'hui plus importante qu'il y a dix ans. Mais il est à peine besoin de faire remarquer que la population augmentant, le nombre des malheureux, hélas ! a suivi également une marche ascendante. Ensuite, la crise industrielle et commerciale, crise provoquée en partie par les craintes, les hésitations, que les menées révolutionnaires causent dans le pays, a été aussi pour beaucoup dans la progression des besoins.

En accordant aux pauvres de Roubaix les secours qu'ils réclamaient, la municipalité collectiviste n'a fait que son devoir strict ; l'argent des contribuables doit, avant tout, servir à soulager la misère. Aujourd'hui, la même municipalité refuse aux malheureux le charbon, le bouillon et l'argent ; elle commet une grave faute dont la population a le droit de lui demander raison.

Le citoyen Carrette le sait bien, lui qui déclarait aux administrateurs du Bureau de Bienfaisance : « Ne fermez pas le Bureau, nous serions f... ! »

LOUIS ROBICHEZ.

DUPES ET COMPLICES. — Nous avons reçu, de M. Louis Prus, président de la Ligue des préposés d'octroi la lettre suivante :

Roubaix, le 6 novembre 1901.

» A Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »,

» Monsieur,

» En publiant le compte-rendu de l'assemblée générale de la « Ligue des employés d'octroi de Roubaix » qui a eu lieu dimanche dernier, votre rédacteur le fait suivre de certaines réflexions lesquelles étant de nature à égarer l'opinion de vos lecteurs, sont de but de notre association, exigent de ma part une réponse que je vous serais reconnaissant de vouloir bien insérer dans votre plus prochain numéro.

» Il ressortirait donc, d'après vous, Monsieur le Rédacteur, que ce serait sur l'inauguration de l'Administration municipale que la « Ligue » aurait été constituée. Et, pour donner plus de corps à votre insinuation, vous ajoutez que c'est pour cette raison que nous avons choisi comme local l'estaminet du citoyen Narcisse Lepat.

» J'oppose à cette allégation le démenti le plus formel.

» La « Ligue des Employés d'octroi de Roubaix », comme l'indique l'article 2 de ses statuts, a été fondée dans le but d'entretenir entre collègues des relations amicales tout en défendant nos intérêts généraux ; et sans le concours d'aucune personne étrangère à notre corporation.

» Vous me permettrez donc de vous dire, Monsieur le Rédacteur, que vous êtes dans une profonde erreur en croyant que l'Administration municipale que vous mettez en cause à ce sujet ait été pour quelque chose dans sa formation.

» Il ne m'appartient pas d'apprécier ici les motifs qui ont contribué à l'éclosion de votre article ; car, je croirais manquer à la réserve qu'il m'est imposée en raison même de la nature de mes fonctions, mais laissez-moi vous dire, au nom de mes collègues, que votre attitude à notre égard en pareille circonstance, nous a profondément surpris.

» L'argument principal que vous invoquez pour prouver que nous sommes en quelque sorte vendus à l'Administration municipale consiste dans ce fait que nous avons choisi comme local l'estaminet « Narcisse Lepat.

» J'aime à croire, Monsieur le Rédacteur, que, quoique collectiviste, comme vous le dites, Monsieur Lepat n'en est pas moins d'une parfaite honorabilité. Or, si nous avons choisi ce local, ce n'est pas à cause de la personnalité politique de son tenancier dont il n'a jamais été question ; mais, parce que se trouvant libre et situé au centre de la ville, il nous a convenu sous tous les rapports.

» Voilà, Monsieur le Rédacteur, les seules raisons qui ont motivé notre choix.

» Vous désirez savoir, dites-vous, combien d'employés font partie de la « Ligue » et le nombre de ceux qui assistaient à l'assemblée générale. Je m'empresse de vous satisfaire :

» Sur 78 employés comptant moins de 10 ans de service dont se compose le personnel, 4 seulement ne font pas partie de la « Ligue ». A l'assemblée générale, il n'y avait en fait d'absents que ceux qui en avaient été empêchés par les exigences du service, mais qui, toutefois, avaient donné mandat à certains de leurs collègues de les y représenter ; de sorte que c'est bien à l'unanimité que l'ordre du jour de confiance adressé à la municipalité a été voté par l'assemblée.

» Vous dites également que les employés auraient tort de s'abandonner à un enthousiasme de commande. Permettez-moi de vous dire que si au point de vue politique nous ne pratiquons pas tous dans la « Ligue » les mêmes idées, nous sommes cependant tous d'accord pour reconnaître que l'administration du citoyen maire Henri Carrette nous a toujours traités avec la plus grande sollicitude.

» Si vous en doutiez, je vous conseillerais, dans ce cas, d'interroger le premier préposé que vous rencontrerez sur votre passage, qui vous énumérera tous les avantages acquis depuis neuf ans à tous les points de vue : Avancement, augmentation de traitement, libertés, etc., etc.

» C'est pourquoi, nous inspirant de ce qui a été fait précédemment en notre faveur et des promesses qui nous ont été faites tout récemment par le citoyen Bailleul, adjoint, et confirmées par le citoyen maire lui-même, il était de notre devoir, à notre première assemblée générale, d'adresser à la Municipalité l'expression de notre confiance.

» Quant à votre allusion aux services électoraux que nous aurions pu rendre à la Municipalité, je vous avoue ai franchement que j'ignore complètement si elle y a quelquefois compté ; mais, une chose dont je suis absolument certain, c'est que tout à son honneur, c'est qu'elle nous a toujours laissés libres d'agir selon notre opinion personnelle.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» Le Président de la « Ligue des Employés d'Octroi de Roubaix »,
» PRUS LOUIS. »

Les déclarations du président de la Ligue des préposés d'octroi sont intéressantes. La façon dont elles sont présentées prouve très bien qu'un politicien collectiviste n'est pas étranger à leur rédaction. La lettre contient des *« Citoyen maire »*, des *« citoyens adjoints »*, en veux-tu, en voilà et des éloges un peu trop intéressées à l'adresse de la municipalité.

Et idoiment, ceux qui se sont mis à la tête de la Ligue ont eu de bonnes raisons pour cela. Ils ont cherché, dans le cas où l'octroi serait supprimé, à obtenir les places que l'administration municipale réserve à quelques-uns.

Mon Dieu ! personne ne songerait à les en blâmer si, pour arriver à leurs fins, ils ne s'étaient pas servis d'un moyen peu digne. Personnellement, ils ont le droit de flatter les édiles collectivistes. Si, pour éviter d'être balayés, ils veulent se mettre du côté du manche, c'est leur affaire. Mais, ont-ils raison, sous prétexte de défendre des intérêts professionnels, d'engager l'opinions de nonforceux collègues dont le sort est décidé depuis longtemps ?

Dans cette comédie, ils font jouer à ceux-ci le rôle de dupes. Le compte-rendu de l'assemblée générale de la Ligue était une réclame pour les collectivistes de la Mairie, rien de plus. Enlevez de ce document les louanges et les appréciations flatteuses, il ne restera pas grand'chose.

Et maintenant, quand le président de la Ligue parle des libertés accordées aux employés, quand il déclare sérieusement que la municipalité collectiviste « a toujours laissé libres d'agir selon leur opinion personnelle » les employés de l'octroi, nous devons lui remettre en mémoire certaine affiche, placée le 25 mai 1899 dans les bureaux.

Cette affiche avait été motivée, on s'en souvient, par une petite scène dont les acteurs principaux étaient un conseiller collectiviste et un préposé.

Voici plusieurs passages du document :

« République Française. — Ville de Roubaix

OCTROI. — PERSONNEL

» Des plaintes nombreuses, fréquemment renouvelées, sont parvenues depuis quelque temps à l'Administration Municipale au sujet de l'attitude plus qu'incorrecte de certains employés du Service de l'Octroi, gradés et simples préposés.

» Aussi, le Maire de Roubaix croit-il utile de rappeler au personnel de l'Octroi, *notamment sur sa présentation, placé sous sa direction* ET SOUMIS A SA HAUTE SURVEILLANCE, qu'il est tenu au respect et à la DÉFERENCE la PLUS ABSOLUE à l'égard de l'Administration Municipale et de MM. les Conseillers Municipaux.

» L'Administration est d'ailleurs déterminée à provoquer les mesures disciplinaires qu'elle jugerait nécessaires contre tout agent du service de l'Octroi qui, par son attitude ou la tenue de propos injurieux ou menaçants, manquerait au respect et à la déférence plus haut rappelés.

» M. le Préposé en chef de l'Octroi est chargé de porter le présent avis à la connaissance du personnel placé sous sa direction et d'assurer, en ce qui le concerne, la stricte observation des instructions qu'il contient.

» Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 25 mai 1899.

» Le Maire,
» Ch. DE COEK, adjoint. »

Il convient d'ajouter que ce règlement fut enlevé quelques heures après son apposition, sur l'ordre d'un membre illois du parti collectiviste.

Eh bien ! M. le Président de la Ligue, que dites-vous de cet acte d'autorité absolue. La liberté dont vous vous flattes de jouir, et que vous devez aux collectivistes, ressemble extraordinairement, avouez-le, au pire des esclavages...

L.R.

LA MESSE DE DÉPART DES CONSCRITS. — Jeudi, à huit heures, a été célébrée, en l'église Saint-Martin, la messe de départ des conscrits de Roubaix. Comme les années précédentes, de très nombreux jeunes gens, accompagnés des membres de leurs familles, assistaient à la cérémonie. Tous ont montré un grand recueillement.

C'est M. l'abbé Leporcq, vicaire, aumônier militaire, qui a dit la messe. Après l'Evangile, M. l'abbé Bénistant, vicaire, a prononcé une éloquente allocution, dont voici les principaux passages :

Mes chers amis,

La France vous appelle, votre âge et votre santé vous rendent aptes à la défendre aux jours du danger, bientôt elle vous revêtira d'un uniforme qui vous distinguera des autres citoyens et dira à tous ce qu'elle attend de vous. Comment justifierez-vous la confiance que la Patrie vous accorde ? Tout d'abord en parlant avec courage et bonne volonté et ensuite en vous promettant d'obéir strictement à tout ce qu'elle réclamera de vous. Car ne l'oubliez jamais, l'obéissance est l'âme des armées ; quand le chef parle il faut obéir non par crainte du châtiment mais bien par cette persée que la discipline est si nécessaire, que sans elle il n'est pas de victoire possible ; quelle que soit la consigne, le soldat doit se soumettre et le faire sans murmurer.

Ah ! qu'il n'y ait jamais d'indisciplinés parmi vous, mais que tous vous disiez que le premier devoir du soldat consiste dans le respect de la discipline. Si tous ses soldats sont unis à leur chef, elles pourront arriver ces heures douloureuses où la France réclamera le concours de tous ses enfants, la victoire lui est assurée ; vous vous préparerez donc, mes chers amis, pendant ces années qui vont s'écouler, à la servir fidèlement aux heures redoutables. Pour gagner des batailles, il faut des héros ; or, l'héroïsme ne s'improvise pas, il est le résultat d'efforts continus, de pensées nobles et généreuses.

Vous aurez, pendant vos années de service, des heures pénibles ; il ne faut pas cependant que le découragement s'empare de vos âmes. On vous dira bientôt ce qu'est le drapeau, vous le saluerez à certains jours avec une émotion bien légitime ; eh bien, quand vous souffrirez du froid ou de la fatigue, jetez les yeux sur lui, dites-vous qu'il est le symbole de la Patrie, de cette Patrie que vous êtes appelés à défendre un jour et que pour la bien défendre il faut, avant tout, apprendre à l'aimer ou que vous ne l'aimerez qu'à la condition de savoir souffrir pour elle, de savoir supporter vaillamment ces mille petits sacrifices qu'elle réclame chaque jour de ses soldats pour les rendre plus forts et plus vaureux.

Cependant, je me hâte de le dire, cet amour du drapeau et de la Patrie, pour noble qu'il soit, ne suffit pas à faire accomplir consciencieusement le devoir, il ne suffit pas à chasser le découragement qui peut parfois s'emparer des âmes. Pour qu'un soldat soit accompli, il faut qu'il joigne à l'amour de la France l'amour de son Dieu, il faut qu'il se souvienne de son titre de chrétien et remplisse les devoirs que ce titre lui impose.

M. l'abbé Bénistant donne alors d'excellents conseils aux conscrits ; il leur recommande surtout d'éviter le respect humain et d'être fidèles à leurs exercices religieux. Il termine ainsi :

Enfin, mes chers amis, n'oubliez jamais ceux que vous allez quitter et qui ne cesseront de penser à vous, rappelez-vous souvent les promesses que vous leur avez faites avant votre départ ; que le souvenir d'un père aimé, d'une mère chérie, vous encourage au milieu de vos difficultés, que toujours vous suiviez les traditions de foi et d'honneur que vous avez rencontrées dans vos familles afin que jamais vos parents n'aient à rougir de leur fils. Le souvenir est de nature à vous faire du bien et en a arrêté quelques-uns près à céder à la tentation.

Correspondez souvent avec eux et n'hésitez pas à leur ouvrir votre âme toute entière : à qui aurez-vous confiance si vous ne la placez pas en eux ? Faites un bon usage de l'argent qu'ils peuvent vous envoyer et qu'ils ont peut-être péniblement amassé.

Tels sont, mes chers amis, les conseils que mon âme de prêtre m'a suggérés et que je vous ai livrés aussi simplement que possible.

Je vous en conjure, gravez-les dans votre mémoire, soyez décidés à les mettre en pratique et quand vous vous sentirez faiblir invoquez du fond de votre cœur Notre-Dame des Armées dont vous allez recevoir la médaille que vous voudrez porter constamment sur vous. Je n'ai eu en vue que votre bien, puissé-je avoir réussi et vous avoir encouragés dans la résolution que vous allez tous prendre d'aimer Dieu et la France et de servir l'une et l'autre avec fidélité.

Au cours de la cérémonie plusieurs chants ont été exécutés avec talent par MM. Carton et Vanweklen : *Agnus Dei* de Dard ; M. Vanwelden : *Chant du Départ* ; M. Carton : *O Salutaris*, de Samuel Rousseau.

A l'issue de la messe, des médailles de Notre-Dame-des-Armées ont été distribuées aux conscrits.

UN GOBELIN ou pour mieux dire une imitation, bien intéressante toutefois, des tapisseries des Gobelins est actuellement exposée à la vitrine de M. Dujardin, à « La Maison du Tapis ». C'est un grand panneau décoratif, peint sur reps de coton, genre des tapisseries dites d'Ormesson. L'auteur de ce panneau est l'un de nos concitoyens, M. Oger. La scène inspirée du moyen-âge, est présentée d'une façon attrayante, les personnages sont bien groupés dans une jolie coloration. Ce panneau ne manque pas d'attirer les regards des passants.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE « L'UNION COMMERCIALE » se tiendra, lundi prochain 11 novembre, à huit heures, au « café Pandore », rue Pauvrée, 28.

LE ROULEMENT DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES. — Voici le roulement du Conseil des Prud'hommes 1901 :

Peignage, filature, tissage et teinture : mardi 5, vendredi 8, patron M. Léon Lefebvre ; ouvrier, M. Charles Stienne. — Mardi 12, vendredi 15, mardi 19, vendredi 22, patron, M. Dubar, ouvrier, M. Roger. — Mardi 26, vendredi 29, patron, M. Vernier, ouvrier M. Debarbe.

Métallurgie et bâtiments : vendredi 8, patron, M. Chéron, ouvrier, M. Kowalscky. — Vendredi 15 et vendredi 22, patron, M. Derville, ouvrier, M. Degraeve. — Vendredi 29, patron, M. Vernier, ouvrier M. Vandevutte.

UNE CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE A L'INSTITUT SÉVIGNÉ. — Mmes les institutrices des trois cantons de Roubaix se sont réunies mercredi en conférence pédagogique, à l'Institut Sévigné, sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire.

Les leçons-modèles ont été faites : le matin par Mlle Rigot, directrice de l'école rue Olivier-de-Serres, à Roubaix, qui a fait une leçon d'histoire de France ; l'après-midi, par Mme Huberland, directrice de l'école de filles de Wattrelos-Touquet, qui a fait une leçon sur les fractions.

M Bourbon qui a été fort satisfait des deux leçons, a clos la conférence en donnant ses instructions au personnel.

L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES SAUVETEURS DU NORD aura lieu au « café Pandore », le dimanche 10 novembre, à cinq heures et demie précises du soir. Ordre du jour : propositions pour la fête annuelle de la Section de Roubaix ; propositions diverses.

CHOMAGE FORCÉ. — Par suite d'une avarie survenue à la machine de l'établissement de MM. Motte-Delescluse frères et Cie, teinturiers-apprêteurs, boulevard de Belfort, les ouvriers de cette maison ont dû quitter leur travail, jeudi matin, à huit heures. Les réparations ont été faites très rapidement et le travail a été repris à la rentrée d'une heure.

L'INCENDIE DE LA GRANDE-RUE. — Les dégâts causés par l'incendie, qui s'est déclaré, mercredi matin, dans l'estaminet de M. Désobrie, Grande-Rue, 30, a causé plus de dégâts qu'on ne croyait d'abord ; ils sont évalués à 15.000 francs environ.

VIOLENCES LÉGÈRES. — M. et Mme Legrand-Holvoet, demeurant rue Newton, 52, inculpés de violences légères sur Mélanie Oywaert, femme Foulon, âgée de 28 ans, demeurant rue du Tilleul, 284, ont été tous deux l'objet d'un procès-verbal.

C'est mercredi soir, à huit heures, que cette scène de violences s'est déroulée. La victime a reçu les soins d'un docteur qui lui a ordonné huit jours de repos.

DISPARITION D'UN CABARETIER. — Depuis le 1er novembre, à onze heures du soir, un cabaretier, M. Jules Déricq, dit « sapeur », âgé de 42 ans, demeurant rue de la Tuilerie, 30, est disparu de son domicile.

Voici son signalement : cheveux et sourcils noirs grisonnants ; comme vêtements, il porte un complet en cheviotte noire, une chemise blanche, une flanelle en coton blanc, un caleçon et des chaussettes beiges, des chaussures à élastiques et une casquette grise.

CONTRAINTE PAR CORPS. — Un ouvrier maçon, Théophile Dobbeeque, âgé de 19 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 57, a été arrêté, jeudi après-midi, pour purger une contrainte par corps de deux jours de prison à la suite d'une condamnation prononcée pour vol contre lui par le tribunal correctionnel de Lille, le 15 février 1901. Le prévenu sera conduit, vendredi matin, à la maison d'arrêt de Lille.

UN VOL SUR UNE VOITURE. — Mercredi soir, vers cinq heures et demie, un domestique au service de M. François Valcke, expéditeur, rue de la Gare, Hubert Lejeune, âgé de 18 ans, avait abandonné son camion, place Chevreul, pour faire une livraison de marchandises chez M. Boulenger, négociant. Pendant son absence, un inconnu a enlevé sur sa voiture un paquet renfermant une boîte contenant 5 kilos de gris diamine G., et 5 kilos de vert-noir diamine N., le tout d'une valeur de 75 francs. M. Lach, commissaire de police du 1er arrondissement, a été saisi d'une plainte.

UN PICK-POCKET AUX HALLES. — Une ménagère de la rue Decrême, Mme Decottignie, qui se trouvait aux Halles centrales, jeudi matin, vers dix heures, a été soulagée de son porte-monnaie qui contenait une quinzaine de francs. Elle ne s'en aperçut qu'au moment de régler le montant de ses dépenses. Mme Decottignies en a été réduite à conter son cas à un agent de service.

ENTERREMENT DU VENDREDI 8 NOVEMBRE. — M. J.-B. Lenoir, neuf heures, église St-Sépulcre.

Cadeaux pour fêtes, boîtes à musique et objets de fantaisie à musique, **E. Serepel-Pollet**, Grande-Rue.

COFFRES-FORTS GRUSON
Maison de confiance fondée en 1850. (Téléphone 465).
rue Royale, 21, LILLE. 84263

BEURRE D'OOTSCAMP, frais, à 4 francs le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 80 le kilogramme.

GOUTEZ le délicieux champagne BRILLAT-SAVARIN. Qualité supérieure, à partir de 3 fr. 20 la bouteille. Ecrire directement à la maison de Reims.

DERNIÈRE HEURE

3 3e Édition — *De nos correspondants particuliers et par fil spécial* — 3 3e Édition

LE CONFLIT FRANCO-TURC

L'escadre française à Mytilène. — La prise de possession des Douanes

Paris, 7 novembre. — Une dépêche *Havas*, en provenance des Dardanelles, a annoncé, cette après-midi, que l'escadre française avait mouillé en face du Cap Mytilène. Une autre dépêche Havas, celle-ci provenant de Smyrne, annonce ce soir, que l'escadre s'est embossée devant Mytilène.

Paris, 7 novembre. — L'*Agence Nationale* communique la dépêche suivante :

Constantinople, 7 novembre, vid Syra Malte. — La nouvelle de la prise de possession des douanes à Mytilène par l'amiral Caillard a été connue par un télégramme du Gouverneur civil de l'île de Mytilène, transmis directement au Palais. Cette nouvelle a causé, à Yldiz Kiosk, une émotion considérable. Le Sultan, qui avait décidé de donner satisfaction à toutes les demandes du Gouvernement français, a convoqué d'urgence le conseil des ministres.

La Porte donnerait satisfaction à la France

Paris, 7 novembre. — L'*Agence Nationale* reçoit la dépêche complémentaire que voici :

Athènes, 7 novembre. — D'après la dépêche transmise par le prince Mavrocordato, ministre de Grèce à Constantinople au ministre des affaires étrangères, la Sublime-Porte aurait accepté de consigner les sommes restant dues pour la ligne Lorando jusqu'à concurrence de 344.000 livres turques, déduction faite des sommes dues à la Banque Ottomane, sous la réserve de restitution des sommes déjà consenties aux heritiers Lorando. La Porte s'est déclarée prête à reconnaître conformément aux formules transmises par M. Bapst, les établissements scolaires et les institutions charitables placées sous la protection de la France. Elle accepte également de reconnaître les écoles françaises existantes et de leur accorder le libre exercice. Elle consent à autoriser toutes constructions d'écoles qui lui seraient demandées par le Gouvernement français. La Porte accepte en outre de reconstruire les couvents ou les écoles qui auraient été détruits pendant les troubles de 1894 et de 1898 ; elle accepte enfin de reconnaître le patriarche chaldéen Mgr Emmanuel.

L'escadre italienne dans les eaux turques

Paris, 7 novembre. — C'est sous réserves que nous vous trasmettons cette dépêche de Naples, communiquée par l'*Agence Nationale* :

La première division de la flotte italienne vient de recevoir l'ordre de compléter ses vivres et ses munitions immédiatement, en vue, croit-on, d'un prochain départ pour les eaux turques. La division est commandée par l'amiral Palumbo.

L'ÉTAT DE SANTÉ DU PAPE

Bruits alarmistes

Paris, 7 novembre. — Des bruits alarmistes sur la santé du Pape ont couru à la fin de la soirée. Rien, à l'heure où je vous télégraphie n'est venu confirmer cette rumeur, dont on ignore l'origine et que nous considérons comme suspecte.

A LA COMMISSION DU BUDGET LA QUESTION DE L'EMPRUNT

Paris, 7 novembre. — M. Caillaux, ministre des finances et M. Pichon, ancien ministre plénipotentiaire en Chine, ont été entendus cette après midi par la commission du budget, sur la question de l'émission de 265 millions de rente, 3 %, en contre partie de l'indemnité chinoise. Le ministre a été plus particulièrement entendu sur le côté financier de la question et M. Pichon sur la valeur du gage offert par la Chine et sur la mesure des indemnités et la situation des indemnitaires. Après le départ de MM. Caillaux et Pichon, la commission a décidé : 1. que l'emprunt serait limité à 200 millions au maximum ; 2. que la rente serait en 3 % perpétuelle.

La réduction à 200 millions du chiffre proposé par le gouvernement a pour conséquence de disjoindre de l'emprunt, la part correspondante aux indemnités. La commission entend que le gouvernement n'emprunte que la somme qui lui est nécessaire pour se couvrir des dépenses qu'il a été obligé de faire pour l'expédition de Chine.

UN AMENDEMENT DE M. L'ABBÉ LEMIRE AU BUDGET DES CULTES

Paris, 7 novembre. — M. l'abbé Lemire a déposé un amendement au budget tendant à rétablir le chiffre de 123.133 francs pour indemnités dans les services pénitentiaires aux ministres des différents cultes.

COLLISION DE TRAMWAYS A PARIS NEUF BLESSÉS

Paris, 7 novembre. — Comme à Londres, le brouillard à Paris étant intense, les communications sont très difficiles et ont occasionné quelques accidents. Le plus important s'est produit à Clamart, où deux tramways se sont tamponnés. Le choc a été si violent que neuf voyageurs ont été blessés.

POURSUITES CONTRE UN PÈRE JÉSUITE

Saint-Etienne, 7 novembre. — Le Parquet vient d'ordonner des poursuites contre le Père jésuite Décamp, qui dirige un pensionnat à Saint-Paul-en-Jarrez, comme faisant partie d'une congrégation dissoute. C'est la première application de la loi dans le département de la Loire.

MISE EN LIBERTÉ DE L'ANARCHISTE MOINEAU

Bruxelles, 7 novembre. — L'anarchiste liégeois Moineau, condamné en 1891, à 25 ans de travaux forcés, et sur la libération duquel une vive campagne était menée par les socialistes, a été mis en liberté ce soir. On suppose que cette grâce entièrement imprévue rentre dans la catégorie de celles décidées à l'occasion de la naissance du prince Léopold.

UN DRAME A MASCARA. — UN SERGENT ET UN CAPORAL TUÉS PAR UN SOLDAT

Mascara, 7 novembre. — Un drame sanglant s'est déroulé hier soir, à la porte d'Oran, où était campée une compagnie du 2e régiment étranger. Le soldat Guilhon, étant ivre, et ayant insulté le sergent Fizaine, celui-ci ordonna son arrestation. Mais Guilhon s'enfuit et revint armé de son fusil. Il tira sur le sergent qui s'affaissa, atteint en pleine poitrine. Derrière lui, atteint par la même balle, tomba également le caporal Le Gour. Tous deux étaient morts foudroyés.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UN HOMME MORT DE FROID A DENAIN. — Mercredi, on a trouvé, aux fours à coke de la rue de Turenne, le cadavre de Désiré Bislaux, 76 ans, originaire d'Hélesmes. Le docteur a déclaré qu'il avait succombé à une congestion occasionnée par le froid.

UNE TENTATIVE D'ASSASSINAT A PETITE-SYNTHE. — SUICIDE DU MEURTRIER. — Un nommé Benoit Deswartes, âgé de 66 ans, habitant Petite-Synthe, a, dans un accès de jalousie, tenté d'assassiner la femme Bettes, née Marie Maisons, qui a été atteinte de deux coups de revolver. L'état de la victime est assez satisfaisant. Le meurtrier s'est ensuite fait sauter la cervelle à l'aide d'un fusil de chasse.

UN TAMPONNEMENT EN GARE DE BILLY-MONTIGNY. — Jeudi à trois heures du matin, le train de marchandises numéro 4.951, parti de Lens pour Laon, stoppait aux abords de la gare de Billy-Montigny. Par suite du brouillard, qui empêchait le mécanicien du train de marchandises 4.506 de voir les signaux, il vint tamponner le train 4.934. Huit wagons ont été éventrés et les marchandises qu'ils contenaient, détériorées. Les dégâts matériels sont importants. Aucun accident de personne à enregistrer.

BACCALAURÉAT. — Sont admis définitivement :

Classique (1re partie) : MM. Dupont (assez bien), Gerde (assez bien), Hénin, Huber (bien), Kladzyk (assez bien), Lebon, Carbonnel, Dauchy, Hauville, Hermand.

Classique (2e partie) : MM. Choquet, Camac, Carlier, Courmont, Cuisset, de Chabert, Ostland (assez bien), Delemazure, Flon, Hacot, Herman, Dehouck, Delbauve, Henri Dubois, Dugard, Benoit, Duquesne, Louis Duquesne, Duquesnoy (assez bien), Duthilleul, Poisset, Jacques Froissart, Gérard, Ghier, Jaeglé, Lallement, le Sergent d'Hendecourt.

Moderne (1re partie) : MM. Cardon, Deheele, Dennelin, Duribraux, Herbaut, Isaac, Leclercq (assez bien), Delmotte, Démarquet, Flandrin, Hofler et Lavaivre.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE. — Ecole des hautes études industrielles. — Ont obtenu devant la Faculté des sciences de Lille : M. Carton, le certificat de minéralogie, et M. Eloy, le certificat de chimie analytique avec la mention bien.

RETARD DE TRAINS. — A cause du brouillard, plusieurs trains, hier et les jours précédents, ont subi des retards assez importants. L'express Paris-Lille-Tourcoing, qui doit arriver à Lille à 10 heures 15 et qui doit passer en gare de Roubaix à 10 heures 42 a eu un retard de 45 minutes. Les trains 517, 523, 529, 531, qui le suivent, ont eu un retard correspondant.

L'AFFAIRE SCHOTSMANS

L'arrivée de Strubbe à Lille

Faux aveux

Je m'embarquais à la légion étrangère et j'ai voulu en sortir. Voilà pourquoi je me suis payé ce petit voyage d'agrément de Sidi-Bel-Abbès à Lille, et que j'ai l'honneur de vous faire en ce moment cette visite. C'est la substance, sinon les termes de la réponse que Strubbe a faite hier à M. Davaine, quand le juge d'instruction, après avoir établi son identité, lui a demandé s'il maintenait ses aveux.

C'est à trois heures, que le pseudo-assassin a débarqué à la gare de Lille par le train de Paris qui est arrivé avec une heure de retard. Il était conduit par des gendarmes d'Amiens qui l'avaient reçu des mains des gendarmes de Paris.

Nos lecteurs savent que le 25 août dernier, Mme Paul Schotsmans a reçu une lettre datée de Sidi-bel-Abbès, signée Strubbe, soldat au 1er étranger, l'informant qu'il était l'auteur de l'assassinat de son mari et que, ne pouvant plus vivre avec le poids d'un si grand crime sur la conscience, il se faisait connaître, espérant qu'on mettrait fin à ses remords en lui enlevant du corps la tête qui avait conçu l'idée d'un tel forfait.

Bien qu'incrédule, Mme veuve Schotsmans, pour acquit de conscience, remit cette lettre entre les mains de M. le Procureur de la République, qui la versa au dossier de l'affaire. M. Coupinaud, juge d'instruction, en l'absence de M. Davaine, en congé, demanda des renseignements à l'autorité militaire qui confirma la présence de Strubbe au 1er étranger. Une Commission rogatoire fut alors adressée au Parquet de Sidi-bel-Abbès et